

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Sociale
Direction Maison de l'Autonomie

Arrêté N°17-1025 **FIXANT LA**
VALEUR NETTE MOYENNE 2017
DU POINT GIR DÉPARTEMENTAL

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA
LOZÈRE**

- Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - Vu** le Code de la Sécurité Sociale ;
 - Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu** la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
 - Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
 - Vu** la Loi n° 2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
 - Vu** le Décret n°2016-1814 du 21/12/2016 relatif au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers afférents à l'hébergement des établissements hébergeant des âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
 - Vu** les orientations budgétaires départementales relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux votées par le département ;
- SUR PROPOSITION** de Madame la Directrice Adjointe de la Solidarité Sociale du département de la Lozère

ARRETE

Article 1 : La valeur nette moyenne du point GIR départemental servant de référence au calcul du forfait global dépendance est égale à 7,46€.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à la date du 1^{er} janvier 2017.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 4 : En application des dispositions du III de l'article R 314-36 du Code de l'Action sociale et des Familles, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Article 5 : Madame la Directrice Adjointe de la Solidarité Sociale du département de la Lozère est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ACTE EXÉCUTOIRE

Mende, le 10 MARS 2017

P/0
Pour la Présidente du Conseil départemental
La Directrice de la Solidarité Départementale

Marie LAUZE



Mende, le

La Présidente du Conseil Départemental de la Lozère



Sophie PANTEL